

LE COLLEGE DES MEDECINS DEVANT LA LEGISLATURE.

Les collègues des médecins demandera à la Législature de Québec, actuellement en session, d'amender nos statuts dans le but de perfectionner l'étude et l'exercice de la médecine dans la Province de Québec.

Nous donnons, ci-dessous, un résumé succinct des demandes formulées dans la refonte de nos statuts.

1° *Porter le curriculum des études médicales de quatre ans, qu'il est actuellement, à cinq ans.*

Nous avons déjà, à maintes reprises, insisté longuement sur l'importance de cette mesure.

Depuis quinze ans, le domaine des sciences médicales s'est agrandi à tel point qu'en 28 mois — soit 4 années de 7 mois chacune, si l'on tient compte des vacances — l'élève ne peut connaître que très superficiellement les chapitres importants que tout médecin doit approfondir un peu avant de se lancer dans la pratique journalière.

Les études théoriques, qui sont indispensables, bien que l'on songe à en restreindre de plus en plus la durée absorbent presque tous les instants durant les deux premières années. En 3^e et en 4^e année, l'élève ne peut consacrer plus de deux heures par jour à la clinique hospitalière, et encore est-il obligé d'alterner entre la clinique médicale et la clinique chirurgicale, d'un hôpital à l'autre. Sans compter que l'élève ne voit pas le malade d'assez près. Et la médecine ne s'apprend pas dans les livres. Or, la 5^{ème} année a pour but de conduire l'élève au lit du malade où il se consacrera exclusivement à l'observation constante, sous l'œil du maître. C'est le complément indispensable de nos études médicales.

Nous crions sans cesse que nos médecins ne sont pas ce qu'ils devraient être ! Et bien ! donnons leur les moyens d'acquérir un peu d'expérience à l'hôpital et nous entendrons moins de plaintes, trop souvent justifiées malheureusement contre les lacunes de notre enseignement universitaire.

L'Université McGill a adopté ce système l'an dernier. Laval se propose d'en faire autant. Nous n'attendons que l'autorisation de la Législature.